

# A propos de la "langue du coeur" : [suite] : que conclure ?

Autor(en): **L'Aidjolet**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **93 (1966)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234170>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# A propos de la « langue du cœur »

## Que conclure ?

### III

*Dans un premier article, mai-juin 1965, j'ai relaté les efforts et la hâte des philologues, linguistes, savants pour recueillir nos dialectes avant qu'ils ne soient perdus. Et ce, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, déjà. Et cette tâche se poursuit encore de nos jours...*

*Dans un deuxième article, septembre-octobre 1965, j'ai signalé quelques causes certaines de la disparition de notre vieil idiome : les communications, l'industrie, le commerce qui ont mélangé les populations et refoulé nos patois vers les endroits isolés, peu fréquentés ; puis le zèle de certaines autorités, voire celui de certains enseignants qui les ont bannis de nos classes et des conversations ; enfin, le développement de l'influence des moyens modernes d'information qui tendent à les chasser à tout jamais...*

*Dans ce dernier article, je me propose de cerner de plus près encore l'une ou l'autre question touchant nos patois, puis j'essaierai de formuler quelques directives en guise de conclusion, directives que chacun peut admettre ou combattre...*

Commençons par les plus coupables, aux yeux de beaucoup, les instituteurs ! On les a accusés, dans leur ensemble, sans discernement, d'avoir combattu exagérément l'usage du patois à l'école. Voilà les fautifs découverts ! Il fallait honnir les responsables de ce malheur : « On cria haro sur le Baudet !... Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal ! » Pauvres régents !... Nous connaissons la chanson... Si quelque chose ne tourne plus rond dans nos petites républiques, c'est la faute aux instituteurs !... Allons, allons, accusateurs pressés, laissez tomber votre colère, soyez plus objectifs. Je pense qu'on a été injuste envers les instituteurs ; on l'est encore. Il est vrai que quelques enseignants, ici ou là, ont banni le patois de leur classe, soit parce qu'ils ne le connaissaient pas, soit dans l'intention, valable à leur sens, de faire progresser leurs élèves en langue

française, dont l'acquisition est difficile en bien des milieux. Relisons ce qu'écrit Jules Surdez, en 1902, qu'on ne saurait accuser de détracteur de nos patois : « Mieux que personne, je suis à même de me rendre compte, comme instituteur, combien le patois rend aride l'enseignement de la langue française... »

Tout en admettant que le patois pouvait contrarier l'étude du français, la plupart des instituteurs qui ont bu à la source patoise dans leur enfance n'en étaient pas convaincus du tout. Si des pensums furent distribués pour avoir parlé patois à l'école, personne ne s'y trompait, ni élèves, ni maître... Beaucoup d'enseignants, loin d'être les ennemis du patois en ont été les défenseurs et les serviteurs. S'ils ne toléraient pas le patois en classe, ils s'en servaient d'autant plus dans les relations avec les parents, les autorités, les

sociétés. Plusieurs d'entre eux ont créé des chansons, des saynètes patoises pour agrémenter les soirées récréatives villageoises. Qu'on leur rende justice.

Dans certaines régions, ce sont les autorités ou des personnages influents qui jetaient l'interdit sur nos patois. Tout récemment, lors d'une soirée donnée par un groupe de patoisants à X..., l'instituteur du village voisin me fit cet aveu :

« Si M. Y... vivait encore, vous n'auriez jamais pu organiser votre soirée patoise ici. »

Il y a belle lurette que la lutte contre l'usage du patois à l'école est engagée. Les magistrats de Porrentruy, également attentifs à procurer le bien temporel et spirituel de cette ville ont jugé à propos, de concert avec M. le curé, de dresser le règlement suivant pour la direction de l'école des garçons :

« Règlement pour la direction des recteurs d'école de la ville de Porrentruy, des 26 janvier et 3 février 1787. » Ce règlement prescrit à l'art. 6 que *le directeur et proviseur ne parleront jamais patois en classe ni ne souffriront qu'aucun enfant en dise en leur présence!* Et voilà ! les responsables de cette décision sont-ils les régents ? Cette mesure remonte à près de deux siècles... et le patois vit encore — même à Porrentruy — et il se porte bien dans quelques beaux secteurs d'Ajoie.

En 1960, le Comité du groupement romand de l'Association de l'éthnie française avait chargé le président de l'enseignement et de la jeunesse de cette société d'instituer une enquête sur la position actuelle de l'enseignement de la langue française dans les gymnases et les écoles supérieures de la Suisse romande. Un questionnaire fut adressé à près de deux cents professeurs de gymnase, des écoles supérieures de jeunes filles, de plusieurs écoles supérieures de commerce et quelques écoles normales et gymnases péda-

gogiques de la Suisse romande. Les résultats de cette enquête furent condensés dans un rapport présenté à la réunion annuelle du Groupement romand au Château de Boudry, le 17 juin 1961.

Arrêtons-nous un instant à la question No 5 :

« Quel vous paraît être l'ennemi No 1 de la langue française, particulièrement dans la ville et la région que vous habitez ? »

Parmi les nombreuses causes exprimées dans les réponses : paresse, dispersion de l'esprit, mépris de la forme, manque d'intérêt, relâchement, littérature sportive, etc., on trouve aussi celles-ci : influence du bilinguisme, le parler populaire, *les patois*, dont plusieurs maîtres signalent la puissance nocive. L'un d'eux écrit :

« Le parler est contaminé, ici... *par ces choses horribles qu'on appelle les patois!* » Que voilà une exécution en règle des patois ! Mais, qui n'est pas sans appel...

Ainsi donc, en 1961, on continue d'accuser les patois. Il est bien certain que l'on continuera... Mais si, un jour, nos patois disparaissent et que notre langue française ne soit ni plus pure, ni plus précise, que va-t-on accuser ?

On reproche encore à nos patois d'être une entrave au beau langage en laissant s'infiltrer une intonation provinciale intolérable, c'est-à-dire le fameux accent qui fait sourire. Et chacun peut en prendre pour son compte en Suisse romande. Et bien, au sujet d'une controverse sur langage, bagout et complexe romand, j'ai lu ces réflexions dans *L'Éducateur* du 31. 5. 1963, de Georges Annen :

« ... Nous sommes quelques-uns à avoir connu, il n'y a pas si longtemps, un professeur de théologie, penseur remarquable. *Appelé à donner une conférence en*

(Suite page 19)